



DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

UE 9 – COMPTABILITÉ

SESSION 2021

Durée de l'épreuve : 3 heures - Coefficient : 1

IMPORTANT :

LES DOSSIERS 1, 2 ET 3 SONT A TRAITER OBLIGATOIREMENT.

VOUS CHOISISSEZ DE TRAITER L'UN DES DEUX DOSSIERS 4 OU 5 AU CHOIX

Ainsi, vous traiterez soit le dossier 4, soit le dossier 5

Document autorisé : Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé : Aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est INTERDIT et constituerait une fraude.

Document remis au candidat : le sujet comporte 13 pages numérotées de 1 / 13 à 13 / 13.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 5 dossiers indépendants

Présentation des dossiers et base documentaire

DOSSIER 1 – Normalisation comptable. (2 points)

DOSSIER 2 – Opérations courantes. (9,5 points)

DOSSIER 3 – Opérations d'investissement et de financement. (4,5 points)

Le candidat traitera au choix l'un des deux dossiers suivants :

DOSSIER 4 – Opérations d'inventaire et environnement numérique. (4 points)

DOSSIER 5 – Opérations d'inventaire : stocks et régularisations diverses. (4 points)

BASE DOCUMENTAIRE

Document 1 : Extrait des recommandations et observations de l'autorité des normes comptables (ANC) relatives au COVID-19.

Document 2 : Opérations de la SASU JARDINPEC pour le mois de juin 2020.

Document 3 : Extraction du logiciel comptable des comptes de TVA de la balance au 31/07/2020.

Document 4 : Informations sur l'acquisition de la mini-pelle et la production de l'entrepôt.

Document 5 : Informations sur le financement par emprunt.

Document 6 : Informations relatives à diverses régularisations.

Document 7 : Boîte de dialogue du logiciel de comptabilité au moment de la génération du fichier des écritures comptables (FEC).

Document 8 : Évaluation des stocks à la clôture de l'exercice 2020.

Document 9 : Informations relatives à diverses régularisations.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses documents, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

Toute information calculée devra être justifiée.

Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes et un libellé.

SUJET

La SASU JARDINPEC est une entreprise d'entretien, d'aménagement d'espaces verts et de travaux de terrassement implantée sur la commune de Saint-Sylvestre sur Lot dans le Lot-et-Garonne (47). Dans le cadre

de son activité d'aménagement d'espaces verts, il lui arrive souvent de faire de l'achat / revente de plantes et d'arbres qui seront ensuite implantés chez les clients. Elle a été créée en 2005 par monsieur Florent GAUTHIER et emploie trois salariés.

Sa clientèle est composée de particuliers mais aussi de professionnels (entreprises, syndicats de copropriétés...). Son activité est soumise à la TVA au taux réduit de 10 % ou au taux normal de 20 %. La SASU JARDINPEC n'a exercé aucune option en matière de TVA. Les numéros de TVA intracommunautaires sont systématiquement mentionnés sur les factures échangées avec ses fournisseurs et ses clients.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

La SASU JARDINPEC externalise totalement sa comptabilité au cabinet d'expertise comptable ECL. Le cabinet ECL utilise un progiciel de gestion intégré. Toutes les écritures comptables sont comptabilisées dans un journal unique.

Vous êtes stagiaire au sein du cabinet comptable ECL. Dans le cadre de votre stage au sein de ce cabinet, votre maître de stage, monsieur Julien LAFFITE, vous confie cinq dossiers indépendants comportant chacun une ou plusieurs missions rattachées à « la présentation des comptes annuels », objet de la lettre de mission entre la SASU JARDINPEC et le cabinet ECL.

Les dossiers 1, 2 et 3 seront obligatoirement traités. Monsieur Julien LAFFITE vous laisse le choix entre le dossier 4 et le dossier 5.

DOSSIER 1 – NORMALISATION COMPTABLE

2 points

Base documentaire : document 1

En raison de la pandémie de COVID – 19, la SASU a vu son activité fortement se réduire au cours de l'année 2020.

Début décembre 2020, monsieur GAUTHIER, sur les conseils de monsieur LAFFITE, a complété le formulaire du Fonds de solidarité du mois de novembre. Il s'agit d'un dispositif d'aide créé dans le contexte de la crise sanitaire.

Ce dispositif d'aide de 1 500 € est réservé aux entreprises frappées par une mesure de fermeture administrative ou à celles ayant perdu plus de 50 % de leur chiffre d'affaires. La SASU JARDINPEC est éligible au dispositif au titre de ce second critère. Le versement est attendu début janvier.

Première mission : monsieur LAFFITE vous interroge sur les sources du droit comptable et la normalisation comptable.

Pour y répondre (document 1) :

1.1 Identifier et hiérarchiser, parmi les sources du droit comptable, celle relative au document 1.

1.2 Identifier et décrire le principe comptable sur lequel s'appuie l'ANC dans l'article 512-4 du PCG.

1.3 Expliquer le choix du compte préconisé par l'ANC pour comptabiliser cette aide du Fonds de solidarité. Dans quel exercice comptable devra-t-elle être comptabilisée ?

DOSSIER 2 – OPÉRATIONS COURANTES

9,5 points

Base documentaire : documents 2 et 3

Au cours de l'exercice 2020, la SASU JARDINPEC a réalisé, dans le cadre de ses activités, diverses opérations courantes. Pour ce faire, le dirigeant de l'entreprise JARDINPEC a répertorié l'ensemble de ces opérations dans le document 2. Il a notamment répertorié le 10 juin 2020 la facture n° 6048 dont certaines mentions l'interpellent.

Ne disposant pas des compétences nécessaires en interne, le cabinet ECL sous-traite la paie à l'entreprise PROPAIE qui se charge au travers de son offre Expert+ d'élaborer les bulletins de paie, de réaliser la

déclaration DSN et de comptabiliser ces documents. Il reste toutefois à la charge du cabinet ECL d'enregistrer le virement des salaires nets à partir du relevé fourni par l'entreprise PROPAIE.

Première mission : monsieur LAFITTE vous demande de tenir la comptabilité de la SASU JARDINPEC pour le mois de juin 2020 et de vous préparer à une question du dirigeant.

Pour y répondre (document 2) :

2.1 Identifier et définir les réductions figurant dans la facture n° 6048.

2.2 Évaluer et comptabiliser les opérations qui figurent sur le document 2.

Deuxième mission : monsieur LAFITTE vous demande de préparer la déclaration mensuelle de TVA de la SASU JARDINPEC pour le mois de juillet 2020.

Pour y répondre (document 3) :

2.3 Évaluer la TVA due ou le crédit de TVA pour le mois de juillet 2020.

2.4 Comptabiliser l'écriture de liquidation de la TVA pour le mois de juillet 2020.

DOSSIER 3 – OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT

4,5 points

Base documentaire : documents 4 et 5

En 2020, face au succès grandissant de son activité de travaux de terrassement, monsieur GAUTHIER a décidé d'acquérir une mini-pelle. Toutes les informations relatives à cette acquisition sont présentes dans le document 4.

Par ailleurs, afin d'assurer le stockage du matériel de jardinage et des arbustes, monsieur ALEXIS, salarié de l'entreprise JARDINPEC, a conçu de février 2020 à avril 2020 un entrepôt de stockage. Les coûts liés à la construction de cet entrepôt ont été répertoriés dans le document 4.

Première mission : monsieur LAFITTE vous demande d'analyser et d'enregistrer l'acquisition de la mini-pelle et la mise en service de l'entrepôt.

Pour y répondre (document 4) :

3.1 Identifier et justifier la nature comptable de la mini-pelle et de l'entrepôt.

3.2 Qualifier et évaluer les valeurs d'entrée de la mini-pelle et de l'entrepôt dans le patrimoine de la SASU JARDINPEC.

3.3 Comptabiliser les opérations de ce document.

Pour financer l'achat de la mini-pelle, la SASU JARDINPEC a contracté un emprunt en 2020 dont les modalités sont présentées dans le document 5. En complément de la comptabilisation de la souscription de l'emprunt, monsieur LAFITTE souhaiterait anticiper les conséquences comptables de cette opération sur l'exercice 2021.

Deuxième mission : monsieur LAFITTE vous demande d'analyser les conséquences comptables (pour les exercices 2020 et 2021) de ce financement par emprunt.

Pour y répondre (document 5) :

3.4 Comptabiliser la mise à disposition des fonds empruntés le 1er juillet 2020.

3.5 Présenter les calculs des intérêts et du remboursement du capital intervenus au cours de l'exercice 2021.

3.6 Comptabiliser le paiement de l'annuité correspondant à l'exercice 2021.

DOSSIER 4 AU CHOIX – OPÉRATIONS D'INVENTAIRE ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

4 points

IMPORTANT : VOUS CHOISISSEZ DE TRAITER L'UN DES DEUX DOSSIERS AU CHOIX. Ainsi, vous traiterez soit le dossier 4, soit le dossier 5.

Base documentaire : documents 6 et 7

Afin de finaliser l'établissement des comptes annuels de la SASU JARDINPEC, monsieur LAFITTE vous demande de procéder aux derniers travaux d'inventaire restés en suspens et recensés dans le document 6.

Première mission : monsieur LAFITTE vous demande d'évaluer et de comptabiliser des opérations d'inventaire sur immobilisations, sur titres et sur créance.

Pour y répondre (document 6) :

4.1 Évaluer et comptabiliser toutes les écritures d'inventaire que vous jugerez nécessaires, relatives au véhicule cédé.

4.2 Évaluer et comptabiliser les écritures relatives aux dépréciations sur titres nécessaires à la clôture 2020. Justifier ces écritures à l'aide d'un principe comptable.

4.3 Évaluer et comptabiliser les écritures que vous jugerez nécessaires, relatives à la créance du client DELOBEL et à l'amortissement du nouveau matériel.

Après avoir traité l'ensemble des travaux d'inventaire, les comptes sont clôturés informatiquement avec le PGI. Monsieur LAFITTE lance alors la procédure de génération et d'archivage du FEC. Parmi les différentes étapes s'affiche la boîte de dialogue présentée dans le document 7.

Deuxième mission : monsieur LAFITTE vous interroge sur les modalités de passage d'un exercice à l'autre et les obligations légales qui en découlent.

Pour y répondre (document 7) :

4.4 Distinguer le traitement comptable réservé aux comptes de gestion de celui appliqué aux comptes de bilan qui permettront de basculer de l'exercice 2020 à celui de 2021.

4.5 Expliquer les obligations légales relatives à la transmission du FEC.

DOSSIER 5 AU CHOIX – OPERATIONS D'INVENTAIRE : STOCKS ET RÉGULARISATIONS DIVERSES

4 points

Base documentaire : documents 8 et 9

Afin de finaliser l'établissement des comptes annuels de la SASU JARDINPEC, monsieur LAFITTE vous demande de procéder aux derniers travaux d'inventaire restés en suspens et recensés dans les documents 8 et 9.

Première mission : monsieur LAFITTE vous demande de comptabiliser et d'évaluer l'impact des opérations sur les stocks.

Pour y répondre (document 8) :

5.1 Comptabiliser au 31/12/2020 toutes les écritures d'inventaire relatives aux stocks.

5.2 Indiquer et justifier l'impact des écritures de variation de stock sur le résultat de l'exercice 2020.

Deuxième mission : monsieur LAFITTE vous demande de comptabiliser une dette en devises et des régularisations relatives à des charges et des produits ; puis de lui expliquer leur impact sur le résultat.

Pour y répondre (document 9) :

5.3 Comptabiliser les opérations nécessaires d'après les informations figurant sur ce document.

5.4 Pour chacune de ces opérations, indiquer et justifier leur impact sur le résultat de l'exercice 2020.

Document 1 – Extrait des recommandations et observations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) relatives au COVID-19.

Recommandations et observations relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020.

Question posée par les professionnels comptables : Quel est le traitement comptable du fonds de solidarité pour les TPE, micro-entrepreneurs et indépendants ?

Réponse de l'ANC : Recommandations d'application selon les normes comptables françaises

Contexte normatif : Normes comptables françaises

Art. 512-4, PCG

Pour calculer le résultat par différence entre les produits et les charges de l'exercice, sont rattachés à l'exercice, les produits acquis à cet exercice, auxquels s'ajoutent éventuellement les produits acquis à des exercices précédents mais qui, par erreur ou omission, n'ont pas alors fait l'objet d'un enregistrement comptable.

Art. 947-74, PCG 74

Subventions d'exploitation : Le compte 74 « Subventions d'exploitation » est crédité du montant des subventions d'exploitation acquises à l'entité par le débit du compte de tiers ou de trésorerie intéressé.

L'ANC recommande d'inscrire l'aide du fonds de solidarité en subvention d'exploitation (compte 74) dès lors que l'entité en a fait la demande et estime respecter les conditions d'octroi de cette aide.

Document 2 – Opérations de la SASU JARDINPEC pour le mois de juin 2020.

Le 03 juin : acompte versé au garagiste GILBERT pour la réparation d'un véhicule utilitaire (TVA à 20 %). Chèque n° 065421 d'un montant de 240 €. Le garagiste GILBERT a opté pour les débits.

Le 10 juin : réception de la facture n° 6048 suite à l'achat de plantes et d'arbres destinés à agrémenter les jardins des clients.

JARDILAND - SAS au capital de 150 000 € - 58, route de Fumel - 47300 Villeneuve sur Lot

Doit : Société JARDINPEC - RCS 524347612 - 8, route de Monflanquin - 47140 Saint-Sylvestre-sur-Lot

Facture n° 6048 du 10/06/2020

Le 14 juin : émission du devis n° 54 pour l'élagage de quatre arbres pour le client LARBI. Montant brut HT : 550 €. TVA à 20 %.

Le 17 juin : réception de la facture d'avoir n° AV60481 du fournisseur JARDILAND pour le retour de 200 cotonéasters facturés le 10 juin et présentant des défauts. Les autres sont conservés mais bénéficient d'un rabais supplémentaire de 320 € HT (TVA à 10 %).

Le 22 juin : réception de la facture d'avoir n° AV60482 (avec TVA de 20 %) du fournisseur JARDILAND pour la déconsignation de 8 palettes consignées le 10 juin 2020. La déconsignation de chaque palette se fait au prix de 8 €. La SASU JARDINPEC conserve définitivement les 2 autres palettes consignées.

Le 26 juin : émission de la facture n° 615 adressée au syndic de copropriété NEXIS concernant l'entretien du parc de la résidence « des mimosas ». Montant brut HT : 500 €. Escompte de 2 %. TVA à 20 %.

Le 29 juin : règlement par virement du client syndic de copropriété NEXIS de la facture n° 615 (avis de crédit n° C502).

Le 30 juin : paiement par virement bancaire des trois salariés (avis de débit n° VIR612).

Extrait du relevé de paie fourni par l'entreprise PROPAIE pour le mois de juin (en euros) :

Total des salaires bruts : 4 800

Total des cotisations salariales : 1 120

Total des cotisations patronales : 310

Facture n° 6048 du 10/06/2020

Désignation	Quantité	PUHT	Montant
Cotonéaster	2 000	2,00	4 000,00
Olivier	10	200,00	2 000,00
Montant brut			6 000,00
Remise 5 %			- 300,00
Net commercial			5 700,00
Escompte 1 %			- 57,00
Net financier			5 643,00
TVA 10 %			564,30
10 palettes consignées à 10 € chacune			100,00
Net à payer (sous 30 jours)			6 307,30

Document 3 – Extraction du logiciel comptable des comptes de TVA de la balance au 31/07/2020.

Comptes de TVA de la balance au 31/07/2020

N° des comptes	Intitulés des comptes	Mouvements du mois de juillet 2020 - Débit	Mouvements du mois de juillet 2020 - Crédit	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs
44562	État - TVA déductible sur immobilisations	400		400	
44566	État - TVA déductible sur autres biens et services	900	50	850	
44567	Crédit de TVA à reporter	200		200	
44571	État - TVA collectée	150	3 000		2 850
44585	TVA sur encaissements à régulariser	2 800	3 400		600

Document 4 – Informations sur l'acquisition de la mini-pelle et la production de l'entrepôt.

La SASU JARDINPEC a acquis une mini-pelle pour la réalisation de travaux de terrassement chez ses clients auprès du fournisseur PROBTP. La facture n° 954, datée du 1er août 2020, comporte les conditions suivantes :

La SASU JARDINPEC estime que l'utilisation prévue pour cette mini-pelle est de 5 ans.

Les frais de conception de l'entrepôt, engagés entre le 1er février 2020 et le 30 avril 2020, sont les suivants :

Tous ces frais ont été enregistrés en charges lors de leur engagement. Cet entrepôt a été mis en service le 15 mai 2020 et l'utilisation prévue est de 15 ans.

Facture n° 954 du 1er août 2020 (mini-pelle)

Libellé	Montant
Montant brut HT	36 000 €
Remise exceptionnelle 5 %	- 1 800 €
Net commercial	34 200 €
Escompte de règlement 1 %	- 342 €

Libellé	Montant
Net financier	33 858 €
Gravage et tatouage en cas de vol	80 €
Forfait de préparation de la mini-pelle	120 €
Total HT	34 058
TVA	6 811,60 €
Carburant (gasoil)	18 € (dont TVA : 3 €)
Net à payer	40 887,60 €

Frais de conception de l'entrepôt

Libellé	Montant
Coût de la main d'œuvre directe	5 000
Coût de la main d'œuvre indirecte	1 000
Matières premières utilisées pour la construction de l'entrepôt (barres métalliques, tuiles, bois de recouvrement, ...).	12 500

Document 5 – Informations sur le financement par emprunt.

La SASU JARDINPEC a souscrit le 1er juillet 2020 un emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 40 000 € sur une durée de 4 ans au taux d'intérêt de 3 %. L'avis de crédit n° 486A est reçu ce même jour.

La première annuité sera prélevée le 1er juillet 2021, conformément au tableau d'amortissement communiqué par la banque :

Tableau d'amortissement de l'emprunt

Date de prélèvement	Remboursement du capital	Intérêts	Annuités	Capital restant dû
01/07/2021	9 561	1 200	10 761	30 439
01/07/2022	9 848	913	10 761	20 591
01/07/2023	10 143	618	10 761	10 448
01/07/2024	10 448	313	10 761	0
Total	40 000	3 044		

POUR LE DOSSIER 4 - Document 6 – Informations relatives à diverses régularisations.

Vous disposez des informations suivantes communiquées par votre maître de stage monsieur LAFITTE.

1. Cession d'un véhicule utilitaire.

La SASU JARDINPEC a cédé un véhicule utilitaire pour une valeur de 4 000 € H.T. le 1er décembre 2020. Au cours de l'exercice 2020, l'écriture suivante a été enregistrée :

Écriture du 01/12/2020 : 512 Banque 4 800 (débit) ; 471 Compte d'attente 4 800 (crédit). Libellé : Avis de crédit n° C1025, cession véhicule utilitaire.

Extrait de l'actif du bilan de la SASU JARDINPEC au 31/12/2020 AVANT INVENTAIRE.

(1) Ce poste regroupe uniquement le véhicule utilitaire ayant fait l'objet de la cession. Depuis son entrée dans le patrimoine de la SASU JARDINPEC, il n'a jamais été nécessaire de faire un test de dépréciation sur ce véhicule utilitaire.

Vous avez par ailleurs validé la comptabilisation de cette unique opération d'inventaire, préparée par le précédent stagiaire :

Écriture du 31/12/2020 : 6811 Dotations aux amortissements sur immobilisations 3 300 (débit) ; 28182 Amortissement du matériel industriel 3 300 (crédit). Libellé : Dotation complémentaire pour 2020.

2. Évaluation des titres à l'inventaire.

La SASU JARDINPEC, en raison de la crise sanitaire, a dû vendre certains titres au cours de l'exercice 2020.

Les titres Calberina et Fructis avaient été acquis aux conditions suivantes :

Le 20 septembre 2020, la SASU a cédé 60 actions Calbernia et 30 actions Fructis.

Extrait de l'actif du bilan de la SASU JARDINPEC au 31/12/2020 AVANT INVENTAIRE

ACTIF	Brut	Amort. Dép.	Net
Actif immobilisé : ...			
Matériel de transport. (1)	18 000	13 500	4 500

Conditions d'acquisition des titres

	Date d'acquisition	Nombre de titres acquis	Prix unitaire d'achat en €	Valeur actuelle unitaire à la clôture 2019 en €	Valeur actuelle unitaire à la clôture 2020 en €	Classement comptable
Actions Calbernia	25/05/2019	100	30	29	28	273- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille
Actions Fructis	05/02/2020	50	150		140	273- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Document 6 (suite) – Suivi d'une créance client et amortissement d'un nouveau matériel.

Toutes les écritures relatives à la cession des titres ont été comptabilisées. En revanche il reste à évaluer et comptabiliser les dépréciations sur les titres restant en portefeuille à la clôture 2020.

3. Suivi d'une créance client.

Le cabinet comptable a reçu le mail suivant de monsieur GAUTHIER :

De : florent.gauthier@jardinpec.com - 27/12/2020 à 15h02 - Sujet : Client DELOBEL - Pour : julien.lafitte@ecl.com

Bonjour Monsieur LAFITTE, En réponse à votre demande, je vous confirme, après consultation de notre avocat, que la SA DELOBEL est désormais en redressement judiciaire. À ce jour, et selon les informations fiables obtenues, nous pouvons espérer récupérer 70 % de la facture non réglée ce jour par ce client. Il s'agit de la facture n° 540 en date du 16 février 2020 pour un montant total de 4 800 € TTC. Cordialement. Florent GAUTHIER

4. Amortissement d'un nouveau matériel.

Le 1er septembre 2020, la SASU JARDINPEC a fait l'acquisition d'une nouvelle tronçonneuse thermique, pour les travaux d'entretien des arbres et l'élagage, au prix de 1 200 € HT. Cette tronçonneuse a été mise en service immédiatement.

Le fabricant communique une durée de vie de 5 ans pour la tronçonneuse. Toutefois, la SASU JARDINPEC a prévu une consommation régulière des avantages économiques sur une durée d'utilisation de 4 ans. À l'issue de cette durée, la valeur résiduelle de la tronçonneuse est évaluée comme nulle.

POUR LE DOSSIER 4 - Document 7 – Boîte de dialogue s'ouvrant avec le logiciel de comptabilité au moment de la génération du fichier des écritures comptables (FEC).

POUR LE DOSSIER 5 - Document 8 – Évaluation des stocks à la clôture de l'exercice 2020.

Extrait de l'actif du bilan de la SASU JARDINPEC au 31/12/2020 AVANT INVENTAIRE.

Monsieur GAUTHIER a transmis à monsieur LAFITTE le mail suivant :

De : florent.gauthier@jardinpec.com - 29/12/2020 à 10h20 - Sujet : inventaire des plantes et arbres invendus -
PJ : facture n° 510 - Pour : julien.lafitte@ecl.com

Bonjour Monsieur LAFITTE, Compte tenu du contexte sanitaire et de nos inquiétudes pour 2021, nous avons réduit nos stocks en 2020. Ainsi nous n'avons plus aucun stock de matières premières (terreau et engrais) à ce jour. En revanche, j'ai acheté récemment des sapinettes et des arbres fruitiers d'une valeur totale de 1 400 euros pour agrémenter le jardin d'un client et lui installer une clôture végétale (facture fournie en pièce jointe). Ce chantier ne sera pas entamé avant début janvier 2021. Ces marchandises sont les seuls éléments d'aménagement qu'il me reste à l'inventaire. J'ai pu constater que sur ce stock, 2 arbres fruitiers présentent des maladies. S'ils ne survivaient pas au traitement fongicide, la perte s'élèverait à 400 €. Cordialement.
Florent GAUTHIER

Extrait de l'actif du bilan de la SASU JARDINPEC au 31/12/2020 AVANT INVENTAIRE

ACTIF	Brut	Amort. – Dép.	Net
Actif circulant			
Stock de matières premières	250	50	200
Stock de marchandises	1 200	200	1 000

POUR LE DOSSIER 5 - Document 9 – Informations relatives à diverses régularisations.

Vous disposez des informations suivantes communiquées par votre maître de stage monsieur LAFITTE pour terminer les travaux d'inventaire.

1. Traitement à l'inventaire d'une dette en devises.

Pour répondre au mieux aux besoins de sa clientèle, la SASU JARDINPEC achète occasionnellement des végétaux auprès de fournisseurs étrangers.

Le 28 novembre 2020, la SASU JARDINPEC a reçu et comptabilisé la facture n° AL412 du fournisseur brésilien SADIA pour l'achat de sassafras et de cactus. Montant total : 5 000 BRL (Réal brésilien). Cette facture sera réglée courant janvier 2021.

Cours de la devise au 28/11/2020 : 1 BRL = 0,15 EUR.

Cours de la devise au 31/12/2020 : 1 BRL = 0,20 EUR.

2. Location d'un matériel de bureau.

La SASU JARDINPEC a souscrit en 2019 un contrat de crédit-bail d'une durée de 5 ans pour un photocopieur multifonction. La SASU a réglé et comptabilisé le 30 novembre 2020 le loyer trimestriel de 150 € HT concernant les mois de décembre à février 2021 inclus.

3. Facture à établir pour la mairie de Pujols.

Des végétaux d'une valeur de 2 500,00 € HT (avec TVA à 10 %), ont été livrés à la mairie de Pujols le 27 décembre 2020. La facture correspondante n'a pas encore été établie par la SASU JARDINPEC.